### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071109-06\_122\_07-DE

## Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication: 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS

Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 69 12257 Séance du - 9 NNV. 2007



# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

# ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME CO41 - CHAPITRE 65)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport 2007/I-6è/07 du 14 décembre 2006 relatif à l'Agriculture,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 26 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue un crédit de 17.000 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparti de la manière suivante :
  - Jeunes agriculteurs du Haut-Rhin

4 000 €

- ALADEAR antenne ALSACE

1 000 €

- PLANETE LEGUMES

5 000 €

- Interprofession Fruits et Légumes d'Alsace

7.000 €

 précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928,

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT
Charles BUTTNER